

Contrats Emploi Solidarité - Emplois de Ville - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES et des Emplois de Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis la création des dispositifs TUC (Travaux d'Utilité Collective), la Ville de Besançon a accueilli des jeunes en poste TUC et CES (Contrat Emploi Solidarité) et a favorisé leur formation complémentaire en versant une subvention au fonds mutualisé TUC, devenu en 1990 fonds mutualisé CES géré par la Mission Locale (500 F par mois et par jeune de moins de 26 ans et 500 F par mois et par personne de plus de 26 ans suivant des formations).

Par ailleurs depuis 1997, la Ville de Besançon accueille 18 jeunes en emplois de Ville.

Il est proposé :

- de maintenir la participation de la Ville au fonds mutualisé CES, qui s'élèverait en 1997 à la somme de 277 500 F compte tenu du nombre de salariés accueillis en CES au cours de l'année 1996 (84 contrats échelonnés entre 3 et 12 mois dont 30 destinés à des plus de 26 ans),

- d'adhérer au fonds mutualisé Emplois de Ville sur la base de 250 F par mois et par jeune en emploi de ville, pour une durée de 5 ans ; la somme s'élèverait pour 1997 à 54 000 F.

Ces crédits figurent au chapitre 92.91/65748.20400 du budget primitif de l'exercice 1997.

Une convention sera établie pour fixer les modalités de versement de cette somme au fonds mutualisé dès sa signature.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver ces propositions,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale et fixant les modalités de participation de la Ville au fonds mutualisé de formation CES et Emplois de Ville pour 1997,

- décider de verser, dès signature de cette convention, la somme de 331 500 F au fonds mutualisé de formation CES et Emplois de Ville géré par la Mission Locale.

«M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport nous donne l'occasion de faire le point sur les emplois ville. C'est l'avant-veille de Noël que le chef de file de l'opposition apostrophait le Maire, -c'était le titre de l'article «j'apostrophe le Maire»- ainsi : «200 emplois ville ont été dévolus au Doubs sur les 100 000 qui ont été créés en France. La Ville de Besançon a ouvert seulement 20 de ces emplois. Il est invraisemblable que la Ville n'utilise pas plus cette politique, il faut que le Maire ouvre 20 autres emplois ville». Et quand M. GAUDIN est venu, il y avait eu sur 7 colonnes ce titre dans la presse : les emplois de ville, une chance pour les jeunes. Alors les titres et les apostrophes c'est très bien mais où en sommes-nous dans la réalité sur le contrat ? Dans le Doubs, dernier chiffre connu, il y avait 75 emplois ville signés, 25 par des associations, 17 par des établissements publics et 33 par des collectivités territoriales, soit 6 à la Mairie de Montbéliard, 3 à la Mairie de Grand-Charmont, 1 au District Urbain du Pays de Montbéliard, 1 à la Mairie d'Audincourt, 18 à la Mairie de Besançon, 2 à Bavans, 1 à Valentigney, 1 à Bethoncourt. Nous assurons donc, à la dernière statistique disponible, plus de la moitié des emplois ville. Ni le Département ni la Région n'ont encore signé de contrat même s'il y a des volontés. Et ce qui est déplorable, ce n'est pas la critique injustifiée, ce sont les effets d'annonce, les décisions proclamées à grand son de trompe et non suivies d'effets.

Ce qui est important lorsqu'on lance une politique, c'est, dans des délais raisonnables, de dresser le bilan, de voir où on en est, de confronter la réalité avec l'objectif, de prendre les dispositions nécessaires pour que les faits correspondent aux engagements. Or au 30 avril, on en était à 37,5 % du contingent qui aurait dû être rempli cette année. Au plan national, cela fait 8 000 sur 100 000 prévus sur quatre ans. Plutôt qu'analyser la réalité, on a fait du bluff, on a monté des opérations médiatiques autour de tel contrat individuel, organisé un déplacement spectaculaire à Paris, fusse après la dissolution, signé ici en grand apparat une convention en dehors de la Ville tandis que celle-ci sans bruit faisait discrètement son travail.

Je crois que c'est aussi ce contraste entre effets d'annonce, bluff médiatique et réalité sur le terrain bien en-deçà des promesses que nos concitoyens ont sévèrement sanctionné. Toute politique nouvelle comme celle des emplois ville doit être accompagnée de rendez-vous périodiques pour dire honnêtement où en est la mise en oeuvre sinon et c'est grave, on risque de décevoir encore un peu plus les attentes des jeunes en difficulté, car c'est d'eux dont il s'agit, qui auront légitimement le sentiment qu'une fois de plus on leur a donné un espoir mais qu'il s'agissait d'un gadget destiné, par communication interposée, plus à faire valoir les élus qu'à résoudre les problèmes.

Fait concret : les emplois ville sont assurés pour moitié par la Ville de Besançon et cela vaut bien tous les tracts débiles qu'on peut nous distribuer.

M. JACQUEMIN : J'entends bien Monsieur PINARD. La première chose que je veux dire, Monsieur le Maire, sur les emplois ville c'est que ce sont de bons contrats et cette politique tendait précisément à apporter aux jeunes des emplois pour 5 années au maximum pour la plus longue durée. Que n'a-t-on dit Monsieur PINARD sur les TUC et autres CES dont on avait du mal à sortir parce qu'ils n'étaient renouvelables qu'une fois et qu'on développait par ces formules la précarité de l'emploi. L'intention affichée du Gouvernement était effectivement d'aller vers des contrats avec les collectivités de meilleure durée, c'est-à-dire 5 années avec des facilités fiscales intéressantes sur le plan des charges sociales. Que la politique proposée par M. GAUDIN n'ait pas eu tous les développements qu'elle méritait, je suis le premier à le regretter. Je note que Besançon en a pris 18 mais il n'empêche que pour l'ensemble du Département il y avait des possibilités plus larges que celles-ci. Ceci étant dit, je m'interroge, Monsieur le Maire, sur l'avenir de cette procédure. J'entends Mme AUBRY annoncer une politique d'emplois de proximité que les collectivités devront développer. Pour le moment, Mme AUBRY n'en a pas précisé les modalités, attendons de voir, Monsieur PINARD, avant de partir en guerre contre une formule, dont je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'elle ne soit pas reprise, qui me paraissait positive, attendons voir un peu ce qui va être proposé au mois de septembre.

Quant à moi, je persiste à dire que cette formule emplois ville est une bonne formule. Qu'elle n'ait pas eu le même succès dans les autres collectivités que Besançon, dont acte, mais il n'en demeure pas moins vrai que ce n'est pas par cette critique que vous pourrez vous dédouaner à l'avenir d'une politique de proximité au profit des collectivités et des jeunes.

M. PINARD : Je ne suis pas du tout parti en guerre... J'ai dit simplement qu'il y en avait eu 200 de promis, qu'on en est à 75 et que la distorsion entre l'effet d'annonce et la réalité, ça se paie. Vous en promettez en mars 200, 13 mois après vous êtes à 37,5 %. Nous, il n'y a pas 3 semaines qu'on est arrivé et déjà vous nous demandez d'avoir réalisé, il ne faut quand même pas pousser ! J'ajouterai pour terminer qu'à la Ville de Besançon nous sommes allés plus loin et c'est unique puis- que nous avons pris l'engagement de les employer pour une période allant au-delà de 5 ans ; ce ne sera pas toujours facile à tenir compte tenu des difficultés de ce public avec lequel il faut faire preuve de tact car la transparence est nécessaire.

M. LE MAIRE : Laissez-nous le temps de nous retourner, Monsieur JACQUEMIN !

M. THIRIET : Il faut savoir qu'à côté de ces postes mis en place, il y a une formation sérieuse et effectivement nous avons déjà été obligés de nous séparer d'un jeune qui ne voulait pas entrer dans le dispositif comme nous le souhaitions. Ce n'est pas simplement des effets d'annonce et d'esbroufe, c'est un travail bien connu dans les quartiers, un travail de fond effectivement reconnu par les jeunes eux-mêmes.

M. BONNET : En matière d'annonce, est-ce que vous ne vous inquiétez pas qu'on ait oublié au départ dans la composition du Gouvernement, la politique de la ville et qu'on ait rattaché ce domaine au Ministère de Martine AUBRY après l'avoir remarqué, qu'il n'y ait pas de toute façon de ministre spécifique de la ville alors qu'il y en avait un avant que la majorité UDF - RPR ait le pouvoir, poste qui a d'ailleurs été maintenu par elle ?

M. LE MAIRE : Revenons à nos moutons. Nous en sommes ici à 18 emplois ville pour 5 ans ; dans 5 ans ils seront pérennisés et il nous en coûtera 4 MF».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité moins deux abstentions.

M. THIRIET, Président de la Mission Locale, n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1997.